

me permets, bien malgré moi, d'envahir votre demeure. En agissant ainsi je remplis un devoir. Je me présente au nom de la loi.

Terrifiés par la vue des gendarmes, Jeanne et son fils avaient reculé. L'enfant se tenait serré contre sa mère dont il avait saisi la jupe d'une main, tandis que de l'autre il tenait la ficelle de son cheval de carton. Le tableau qui venait de se former dans le jardin du curé était d'un effet saisissant. Aucun metteur en scène fut-il de premier ordre, n'aurait plus habilement disposé les personnages sur un théâtre. Etienne Castel, frappé de la confortuité de ce tableau, courut à son chevalet, prit une toile blanche, et se mit à dessiner à grands traits ce qu'il avait sous les yeux. Le curé s'était levé et marchait à la rencontre du magistrat municipal.

—Je sais ce qui vous amène, monsieur le maire, lui dit-il. Vous cherchez une jeune femme nommée Jeanne Fortier.

—Oui, monsieur le curé, Jeanne Fortier, accusée du triple crime d'incendie, de vol et d'assassinat.

La fugitive à laquelle Georges se cramponnait toujours, fit un pas en avant, et s'écria :

—C'est faux, monsieur ! Je suis innocente !

—Que vous soyez innocente ou coupable, répliqua le maire, ce n'est point à moi de juger. Etes-vous Jeanne Fortier ?

—Je suis Jeanne Fortier.

—Gardiennne de l'usine de l'ingénieur Labroue, à Alfortville, département de la Seine ?

—Oui, monsieur.

Le maire fit un signe. Le brigadier de la gendarmerie s'avança en disant :

—Au nom de la loi, et agissant en vertu d'un mandat régulier, je vous arrête.

—Eh bien ! arrêtez-moi ! fit Jeanne avec exaltation. Qu'on me conduise en prison ! Qu'on me juge ! Qu'on me condamne ! On peut m'envoyer à la guillotine. On ne peut pas m'empêcher d'être innocente !

—Maman, maman, maman, répétait le petit Georges tout effaré.

Le brigadier de gendarmerie se tourna vers ses hommes.

—Mettez-lui les menottes, ordonna-t-il.

Jeanne sentit un frisson courir sur sa chair.

—Les menottes, répéta-t-elle d'une voix étranglée, en reculant. Oh ! non ! non ! je ne veux pas !

—Ne résistez point, mon enfant, je vous en supplie ! fit le curé. Résignez-vous en chrétienne. Obéissez à la loi.

La malheureuse femme baissa la tête et tendit les mains.

—C'est fait ! En route, maintenant ! commanda le brigadier.

Georges s'était pendu aux mains enchaînées de la prisonnière.

—Reste, petite mère, cria-t-il. Reste, j'ai peur.

—Ne pleure pas, mon enfant, lui dit Jeanne. Viens ! Dieu nous protégera.

—Je ne veux pas qu'on t'emmène.

—Viens.

—Votre enfant ne peut vous suivre, interrompit le brigadier.

—Vous me séparez de mon fils ! bégaya Jeanne avec une stupeur épouvantée.

—Je le dois. L'ordre d'arrestation ne concerne que vous, Jeanne Fortier. Il n'est question d'aucun enfant. Par conséquent, la femme en prison, l'enfant à l'hospice, en attendant des ordres supérieurs.

Jeanne devint pâle comme une morte.

—A l'hospice, mon enfant ! fit-elle d'une voix à peine distincte. Non, non, vous ne ferez pas cela.

Georges répétait :

—Reste, petite mère.

—Je ne veux pas, poursuivit la prisonnière en se débattant au milieu des gendarmes qui cherchaient à l'entraîner. Je ne veux pas qu'on me sépare de mon fils.

Elle ajouta, en tendant vers le prêtre ses mains suppliantes qu'une chaînette de fer attachait l'une à l'autre :

—Monsieur le curé, par grâce, par pitié, intercède pour moi ! Dites-leur que c'est impossible, qu'on ne peut pas me séparer de mon fils.

—Obéissez à la loi, pauvre femme, répéta l'abbé Laugier, et ne craignez rien pour votre enfant. Il n'ira point à l'hospice. Je le garderai près de moi,

et, le sachant en mains sûres, vous serez tranquille. Si, comme je l'espère, il vous est possible de prouver votre innocence, vous viendrez le chercher ici vous-même. Si, au contraire, vous ne parvenez point à dissiper les ténèbres qui entourent le crime d'Alfortville, si vous êtes condamnée, je vous jure de ne point abandonner votre petit Georges !

Madame Darier s'avança près de son frère, et dit en étendant la main :

—Ne tremblez pas et ne pleurez plus, pauvre femme. Votre enfant retrouve une mère. Je vous jure, moi, de faire de lui mon fils. Moi aussi j'avais un fils de l'âge de celui-là. Dieu me l'a pris. Je crois qu'il me l'a rendu.

Jeanne balbutiait au milieu de ses sanglots :

—Ne plus le revoir ! Ne plus le revoir ! Ah ! c'est au-dessus de mes forces !

Georges continuait à crier :

—Petite mère, petite mère, ne t'en vas pas.

Madame Darier le prit dans ses bras et lui dit :

—Mon mignon, ta petite mère est obligée de partir, mais elle reviendra.

Bien sûr ? demanda l'enfant.

—Oui, bien sûr.

—Quand ?

—Bientôt. En l'attendant, veux-tu rester avec moi.

—Avec vous et avec monsieur le curé fit George.

—Oui, avec nous deux.

—Eh ! bien, oui, je veux bien rester avec vous deux, si petite mère me promet qu'elle reviendra bientôt.

Jeanne suffoquait.

—Oh ! prenez-le ! prenez-le ! dit-elle avec désespoir. Aimez-le bien. Parlez-lui de sa mère ! Oui, cher mignon, reste avec la bonne dame et avec monsieur le curé. Reste avec eux. Ils te répéteront que ta mère était innocente et qu'elle t'adorait, tu entends bien, qu'elle t'adorait, ne l'oublie pas, ne l'oublie jamais !

La vieille servante Brigitte sanglotait de tout son cœur un peu en arrière, et de ses lèvres tombaient ces mots :

—Pauvre femme ! Pauvre petit !

La veuve de Pierre Fortier continua, en dévorant son fils de baisers :

—Embrasse-moi... Encore... encore. Tenez, madame, ajouta-t-elle en s'adressant à la sœur du curé, recevez-le... emportez-le... que je ne le vois plus !

Puis, se tournant vers les gendarmes :

—Emmenez-moi ! je suis prête !

Et elle s'élança vers la grille.

L'enfant poussait des cris lamentables. Madame Darier l'emporta dans la maison ou Brigitte les suivit. Le curé accompagna jusqu'au seuil de sa demeure le maire de Chevry et Jeanne Fortier. Au moment de franchir le seuil, Jeanne se tourna vers le prêtre :

—Votre bénédiction, mon père, lui dit-elle.

Et elle s'agenouilla devant lui. L'abbé Laugier attendri jusqu'aux larmes, étendit ses deux mains sur la tête de l'humble martyre en balbutiant, car l'émotion lui serrait la gorge :

—Au nom du Dieu de justice et de bonté, mon enfant, je vous bénis ! Puisse la justice des hommes ne pas être aveugle, car les apparences sont contre vous, mais moi je crois à votre innocence !

Tous les assistants s'étaient découverts et inclinés. Jeanne se releva. L'abbé Laugier lui tendit les bras. Elle s'y laissa tomber en pleurant.

—Allez, mon enfant ! dit ensuite le prêtre. Soyez forte et mettez tout votre espoir en Dieu !

—Il ne me reste que lui et vous ! répliqua Jeanne en suivant les gendarmes.

On l'enferma provisoirement à la gendarmerie, d'où quelques heures plus tard on la conduisit (grâce à l'intervention généreuse de l'abbé Laugier) à Briec-Comte-Robert ; de là on télégraphia à Melun son arrestation. Le lendemain, elle partait pour Paris en chemin de fer avec deux gendarmes et on l'écrouait au dépôt de la préfecture de police.

Etienne Castel se disait :

—J'ai trouvé mon tableau ! A l'exposition prochaine, on parlera de moi !

XXX

Jacques Garaud avait pris, sous le nom de Paul Harmant, sa place sur un paquebot faisant le ser-

vice du Havre à Southampton. De là, il avait gagné Londres afin de s'embarquer sur le premier navire en partance pour l'Amérique. L'article publié par les journaux au sujet de l'incendie de la fabrique d'Alfortville, et dans lequel on parlait de sa mort héroïque, était tombé sous ses yeux. Il se réjouissait fort de la tournure que prenaient les affaires ; tout marchait au gré de ses desirs ; il ne lui restait qu'à arriver dans le pays où, grâce à l'argent et aux plans volés, il pourrait faire rapidement une grosse fortune. Nous le suivrons bientôt à bord du (Lord Maire,) steamer de premier ordre qui devait le transporter à New-York.

Pour le moment rejoignons Jeanne Fortier. Aussitôt que M. Delaunay, juge d'instruction chargé de l'affaire, apprit l'arrestation de Jeanne et son arrivée au dépôt de la préfecture, il donna l'ordre de l'amener immédiatement dans son cabinet. La malheureuse femme était préparée à tout. Le courage, la résolution, l'énergie, avaient remplacé chez elle la faiblesse, la défaillance et le découragement. Aussi ce fut avec calme, avec sang-froid, qu'elle affronta la présence du magistrat de qui dépendait son sort. Sans perdre une seconde, M. Delaunay s'assura d'un coup d'œil que son greffier était prêt à écrire, et commença l'interrogatoire.

—Votre nom ? demanda-t-il.

—Jeanne Fortier.

—Votre âge ?

—Vingt-six ans, car je suis née à Paris le 15 octobre 1835.

—Célibataire ou mariée ?

—Veuve de Pierre Fortier, en son vivant mécanicien. Mort de mort violente au service de monsieur Labroue, ingénieur, qu'on m'accuse d'avoir assassiné pour le voler, après avoir incendié son usine.

Cette phrase prononcée d'un ton simple et ferme à la fois, fit lever la tête du juge d'instruction. Il attacha sur Jeanne un regard scrutateur, puis après un moment de silence, il dit :

—Vous savez de quoi l'on vous accuse. Qu'avez-vous à répondre ?

—Trois mots seulement : Je suis innocente !

Monsieur Delaunay haussa les épaules.

—Si vous étiez innocente, répliqua-t-il, les yeux toujours rivés sur ceux de Jeanne, pourquoi auriez-vous quitté l'usine et pris la fuite avec votre enfant, au lieu d'appeler au secours lorsque l'incendie s'est déclaré ?

Jeanne parut se recueillir.

—Répondez ! fit le juge avec impatience.

—A quoi bon ? Vous ne me croirez pas.

—C'est que vous allez mentir !

—Non, c'est que la vérité n'est pas vraisemblable. Tout conspire contre moi. Comment ajouteriez-vous foi à un récit que pas une preuve ne vient appuyer ? Vous devez me croire coupable et cependant je suis innocente.

—Vous niez avoir assassiné monsieur Labroue ?

—Certes, je le nie de toutes mes forces !

—Vous prétendez que vous n'éprouviez à son égard aucune haine ?

—De la haine ! Pourquoi l'aurais-je haï ?

—Il vous avait chassée.

—Non, monsieur. Il m'avait simplement avertie que je ne pouvais conserver mon emploi de gardienne de l'usine. Il agissait dans la plénitude de son droit, et, quoique sa décision me fût pénible, je comprenais qu'il avait raison de la prendre.

—Vous en vouliez à monsieur Labroue à cause de la mort de votre mari.

—Comment aurais-je pu en vouloir au patron d'un accident dont il n'était point responsable ? Lui reprocher injustement mon deuil eût été l'acte d'une folle. Monsieur Labroue, du reste, avait fait ce qui dépendait de lui pour me venir en aide après mon malheur.

—Vous niez avoir incendié l'usine ?

—Je nie l'incendie, comme je nie l'assassinat ! De ces deux crimes, je suis innocente !

—Prouvez-le !

—Comment ?

—En réfutant les preuves entassées contre vous et dont l'ensemble est écrasant. Vous avez à deux reprises acheté du pétrole.

—C'est vrai !

—Vous en avez placé une partie dans des bouteilles.